



**STOP à la baisse du niveau de vie des retraités**  
**L'augmentation ridicule de 0,1% du 1er octobre ne règle rien**

**Manifestation unitaire Mardi 24 novembre**  
**Rassemblement Place St Pierre à Caen à 10h30**

**Le cumul des mesures prises depuis 1993 fait baisser de plus en plus les pensions:**

Les 25 meilleurs salaires annuels au lieu des 10

L'allongement de la durée de cotisation: la perspective des 42 ans de cotisation diminue mathématiquement la pension de 12 %, sachant que la moyenne de durée de cotisation reste à 37 ans. Cette augmentation de la durée pénalise les femmes en grand nombre.

La décote qui peut aller jusqu'à 25 %.

A taux plein les salariés du privé non cadre à carrière complète de la génération 1990 ne toucheront plus que 65% de leur salaire au lieu de 75% pour ceux de la génération 1950.

Avec toutes les mesures prises depuis 1993 les pensions auront diminué de moitié en 2060..



**Davantage de retraité-e-s sont sous le seuil de pauvreté.**

Le taux de pauvreté chez les retraité-e-s a augmenté, passant de 7,7 % en 2012 à 7,9 % en 2013, soit plus d'un million de personnes.

Près de 5 millions de retraité-e-s ont leur pension revalorisée pour atteindre le « minimum contributif » de 687,32 € (56% des femmes et 25% des hommes), 17 % ont moins de 600 €. La pension des femmes est égale à 58% de celle des hommes, car le système de calcul des retraites augmente les inégalités au travail.

**Aucune instance ne permet aux retraité-e-s et à leurs organisations syndicales de discuter des retraites.**

Avant les réformes mises en œuvre à partir des années 1980, les pensions étaient, tant pour leur liquidation que pour leur évolution, en lien direct avec les salaires. Salaires dont l'évolution était liée aux négociations salariales. Depuis la mise en place de la dernière réforme de 2014, l'évolution des pensions est décidée par le gouvernement seul, sur la base d'un rapport du Comité de Suivi des Retraites au sein duquel ne siège aucune organisation syndicale de retraités.

**Il n'existe aucun lieu, aucune instance** qui permette aux retraité-e-s, au travers de leurs organisations syndicales, de négocier ou même simplement d'émettre un avis sur l'évolution des pensions et l'ensemble de nos problèmes.

# 1€ d'augmentation depuis de 1er octobre, c'est pas assez pour payer une maison de retraite médicalisée!

Les tarifs des EHPAD nommés aussi "maisons de retraite" sont répartis en trois groupes :

- **Le tarif hébergement** ( logement, nourriture, entretien du linge...), ce tarif varie d'un établissement à l'autre entre 1 500 € et 1 800 € par mois en province, 2 200 € et plus en région Île de France.
- **Le tarif soins** dont la plus grande partie est prise en charge par la Sécurité sociale mais il peut exister des reste-à-charge plus ou moins importants.
- **Le tarif dépendance** qui peut être pris en charge partiellement par l'APA - allocation personnalisée à l'autonomie - mais pour 1€ accordé, la personne aidée ou sa famille en verse en moyenne 2 €. C'est une allocation inégalitaire dont le montant varie d'un département à l'autre.
- **Le coût total** d'une place en EHPAD s'élève donc entre 1 800 € et 3 000 € voire plus par mois. Chiffre à comparer avec le montant moyen des retraites 1 256 € (932 € pour les femmes).

## Le pouvoir d'achat des retraités est bien au centre des problèmes de la perte d'autonomie et du bien vivre.

L'insuffisance de places disponibles en EHPAD est un au-

tre problème pour les familles. Si depuis 2006, 7 500 places ont été construites par an, 90 % de ces places le sont dans le domaine privé à but lucratif, c'est d'ailleurs un des meilleurs taux de rentabilité du marché.

22 milliards d'euros soit moins de 1 % du PIB sont affectés actuellement à la perte d'autonomie. Face aux besoins croissants, l'État propose 645 millions d'euros, provenant de la nouvelle taxe prélevée uniquement sur les retraites de 0,3% appelée CASA - contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie - c'est dérisoire, et bien peu au regard des 41 milliards versés aux entreprises sans contrepartie mais surtout scandaleux car seuls les retraites financent la perte d'autonomie. L'Etat doit prendre ses responsabilités, donner une réponse politique collective correspondant à un choix de société basé sur la justice sociale et la réduction des inégalités.

**Les retraités refusent d'être des parts de marché, ils revendiquent la totale transparence des tarifs, une régulation des tarifs, un nombre de places suffisant et des places relevant de l'aide sociale dans chaque établissement, des prestations de qualité avec du personnel en nombre et qualifié, la création d'un service public englobant les établissements d'hébergement et l'aide à domicile.**

## Loi d'adaptation de la société au vieillissement : une loi tronquée

Depuis des années, les gouvernements successifs promettent une couverture sociale destinée à une réelle prise en charge du vieillissement. Mais la loi actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat accouchera d'une souris.

Absolument rien n'est prévu pour le développement de l'accueil collectif en maison de retraite (rebaptisées Résidence Autonomie) ou en EHPAD publics.

Et pour le reste des « mesurette » : hausse de l'APA (Allocation Personnalisée de l'Autonomie) pour 700 000 personnes à domicile (sur un total de 1 200 000 bénéficiaires) soit 1 heure supplémentaire par jour ou 1 heure par semaine selon le degré d'autonomie ; aide maxi de 500 € par an pour les aidants des personnes les plus dépendantes ; adaptation de 80 000 logements d'ici 2017.

**La loi met l'accent sur la « Silver Economie », l'économie des cheveux blancs en bon français, ouvrant grand la porte au développement du secteur privé pour les maisons de retraite ou EHPAD et le service à la personne à domicile.**

## Nous revendiquons

- **L'arrêt du gel** des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités
- **L'augmentation** des pensions directes et de réversion pour les femmes et les hommes ; l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités, et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète
- **Le retour** à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires
- **La mise en œuvre** au 1er janvier 2016 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale
- **Le développement** et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé et de l'aide à la personne.
- **Le rétablissement** de la 1/2 part pour les veuves et les veufs